



N° 35.09.2018

Objet : Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées du Chemin Neuf sur la commune de Vailhauquès

Nombre de délégués : 62

Présents : 44

Suffrages exprimés : 50

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance ordinaire

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq septembre, le Conseil de Communauté du Grand Pic St Loup s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sis Hôtel de La Communauté à ST-MATHIEU-DE-TREVIERS, après convocation légale le 19 septembre 2018, sous la Présidence de Monsieur Alain BARBE.

Étaient présents :

M. Jacques GRAU (Assas)
M. Philippe DOUTREMEPUICH (Causse de la Selle)
M. André COT (Claret)
M. Daniel FLOUTARD (Combaillaux)
Mme Irène TOLLERET (Fontanès)
M. Pierre ANTOINE (Guzargues)
M. André LEENHARDT (Lauret)
M. Alain BARBE – Mme. Dominique STEWART (Les Matelles)
M. Gérard BELIN (Le Triadou)
M. Franck TOURREL (Mas de Londres)
Madame Mariannick POVEDA (Notre Dame de Londres)
M. Georges CAPUS (Pégairolles de Buèges)
Mme Françoise MATHERON (Saint Bauzille de Montmel)
M. Alphonse CACCIAGUERRA – Mme Laurence CRISTOL – M. Alain PERRET DU CRAY – M. Jérôme POUGET (Saint Clément de Rivière)
M. Claude COURTOIS – M. Guillaume FABRE – M. Gilles FRONTIN – Mme Michèle LERNOUT – M. Michel MAROT – Mme Valérie RIVIERE (Saint Gély du Fesc)
M. Jean-Michel PECOUL (Saint Hilaire de Beauvoir)
M. Laurent SENET (Saint Jean de Buèges)
M. Jean-Claude ARMAND (Saint Jean de Cornies)
M. Michel CROUSILLES – Mme Claude LORY – M. Jean-Louis RODIER (Saint Martin de Londres)
Mme Patricia COSTERASTE – M. Jérôme LOPEZ – Mme Christine OUDOM – M. Lionel TROCELLIER (Saint Mathieu de Tréviers)
Mme Véronique TEMPIER (Saint Vincent de Barbeyrargues)
M. Antoine MARTINEZ (Sainte Croix de Quintillargues)
Mme Eliette CHARPENTIER (Sauteyrargues)
M. Eric BASCOU – Mme Bernadette ORGEVAL – M. Philippe SECONDY (Teyran)
M. Philippe CAZALS (Vailhauquès)
M. Gérard FABRE (Valflaunès)
M. Jean-Paul CAIZERGUES (Viols en Laval)
M. Pierre LOUIS (Viols le Fort)

Excusés :

Mme Agnès ROUVIERE-ESPOSITO (Buzignargues)
Mme Claudine SAEZ (Cazevieille)
M. Michel PLAN (Ferrières les Verreries)
Mme Clothilde OLLIER (Murles)
M. Roger GRANIER (Rouet)
M. René ALBE (Saint André de Buèges) – *Pouvoir à M. SENET*
M. François GEORGIN (Saint Clément de Rivière)
Mme Annie LAMOR – Mme Hélène TAURAN (Saint Gély du Fesc)
M. Philippe LECLANT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à M. MAROT*
Mme Isabelle ALDEBERT (Saint Gély du Fesc) – *Pouvoir à Mme LERNOUT*
M. Jean-Pierre RAMBIER (Saint Jean de Cuculles)
M. Robert YVANEZ (Saint Mathieu de Tréviers) – *Pouvoir à M. ARMAND*
M. Salvator D'AURIA – Mme Françoise GALLAS (Teyran)
M. Jean-Baptiste PANCHAU (Vacquières) – *Pouvoir à M. COT*
M. Hussam AL MALLAK (Vailhauquès) – *Pouvoir à M. BARBE*
Mme Ban WAGNER (Vailhauquès)

Madame Valérie RIVIERE est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20180925-35092018-DE
Date de télétransmission : 04/10/2018
Date de réception préfecture : 04/10/2018

Monsieur Jean-Claude ARMAND expose que dans le cadre d'un projet de partenariat urbain entre GGL et la commune de Vailhauquès et concernant l'opération d'urbanisme Cœur de Village, des travaux de remplacement du réseau d'eaux usées existants en amiante ciment, rue du Chemin neuf, sont à réaliser.

Ces travaux consistent en :

- Le remplacement de 515 mètres linéaires de canalisations PVC DN 200 mm ;
- La création de 17 regards de visite ;
- Le raccordement aux branchements et réseaux existants.

Le montant total des travaux à mener sur le réseau d'eaux usées est estimé à 158 735,73 € HT.

**Le Conseil de Communauté,
Le Rapporteur entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur Le Président à solliciter auprès du Département de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse l'aide financière la plus élevée possible.
- **AUTORISE** le Département de l'Hérault à percevoir pour le compte du maître d'ouvrage la subvention accordée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser dans le cadre du contrat départemental Agence - Département.
- **ENGAGE** la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup à rembourser au Département de l'Hérault la subvention perçue en cas de non-respect de ses obligations.
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à demander aux partenaires financiers l'autorisation d'anticipation de démarrage des travaux avant la notification d'aide
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Président en ce qui concerne la rédaction et la signature des documents administratifs nécessaires pour mener à terme cette opération.

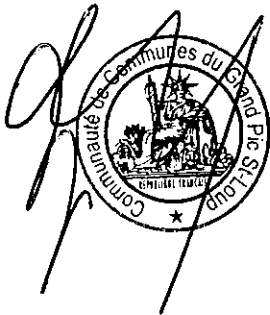
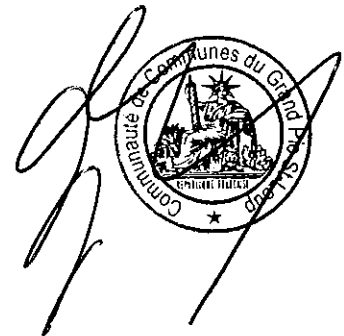
*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,*

**Le Président,
Alain BARBE**

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire par M. le Président
Compte tenu de la publication le 04 OCT. 2018
De la notification le 04 OCT. 2018
Et de la transmission à M. le Préfet le 04 OCT. 2018

Le Président,
A. BARBE



Accusé de réception en préfecture
034-200022986-20180925-35092018-DE
Date de télétransmission : 04/10/2018
Date de réception préfecture : 04/10/2018